



Datum 18.12.2008
Zuständig Edith Röthlisberger Teuscher
Abteilung Banques / Négociants en valeurs mobilières
Telefon direkt +41 31 322 62 17
E-Mail direkt edith.roethlisberger@ebk.admin.ch
Referenz 2008-12-17/275

A l'adresse de :

- toutes les banques et négociants en valeurs mobilières dont les titres de participation sont cotés
- les sociétés d'audit de ces banques et négociants en valeurs mobilières

Communication CFB no 48 (2008) du 18 décembre 2008

Application des articles 663b^{bis} et 663c alinéa 3 du code des obligations

Mesdames, Messieurs,

Les articles 663b^{bis} et 663c alinéa 3 du code des obligations (transparence relative aux indemnités versées aux membres du conseil d'administration et de la direction) sont entrés en vigueur le 1er janvier 2007. Dans ce contexte, les sociétés dont les titres de participation sont cotés ont dû commencer à publier les indications requises dans leur bouclément annuel 2007. Une analyse des rapports de gestion émis par les diverses banques concernées a mis à jour le fait que ces dispositions légales ont été interprétées de manière très hétérogène. Cela a eu pour conséquence que les informations y relatives, insérées dans les rapports précités, divergent parfois fortement.

Nous avons inventorié les points manifestement peu clairs et défini notre appréciation de ce qui est approprié, dans le but de faire en sorte que, à l'avenir, les établissements soumis à la surveillance la Commission des banques publient de manière uniforme et correcte. Le résultat de ce travail, approuvé par la Commission des banques lors de sa séance du 17 décembre 2008, figure en annexe.

Ces précisions seront également insérées dans la rubrique FAQ « Etablissement des comptes » de notre site internet.

Nous vous prions de bien vouloir observer ces prescriptions et de faire en sorte que la publication relative à l'exercice 2008 soit irréprochable.



Eidgenössische Bankenkommission
Commission fédérale des banques
Commissione federale delle banche
Swiss Federal Banking Commission

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Secrétariat de la
COMMISSION FEDERALE DES BANQUES

Kurt Bucher
Sous-directeur

Edith Röthlisberger
Banques / Négociants

Annexe : ment.